LE CDI MODE D'EMPLOI

Lieu de travail sur documents, lieu de lecture, le C.D.I., pôle-ressource de l'établissement, met à la disposition de tous, élèves, enseignants et personnel interne, un fonds documentaire en prêt ou en consultation sur place. Le professeur documentaliste, en charge de la gestion et de l'animation du lieu, a vocation d'éduquer les élèves aux médias et aux lectures et de les initier à la culture de l'information.

Il accueille les usagers venus :

Utiliser des dictionnaires, des encyclopédies et des livres documentaires pour faire des recherches; interroger la base de données documentaires BCDI, consulter des cédéroms documentaires et des sites à vocation éducative sur Internet.

Lire des revues, des bandes dessinées, des livres documentaires ou de fiction pour se détendre.

Emprunter un livre pour 15 jours ; comme dans toute bibliothèque, certains ouvrages du C.D.I. ne peuvent être prêtés et seront consultés sur place : des précisions seront données aux élèves lors de la présentation du C.D.I. Un prêt peut être renouvelé une fois à la demande de l'emprunteur.

S'informer sur les activités proposées par le collège ou à l'extérieur (théâtre, cinéma, expositions, événements sportifs...).

Se former à la recherche documentaire en suivant des séances d'initiation : les élèves de sixième bénéficient dès la rentrée, d'une présentation du CDI où les modalités de son fonctionnement leur sont exposées ; suivent ensuite deux séances en présence du professeur de français puis d'histoire-géographie, afin de les sensibiliser à la richesse du fonds de fiction et de les initier aux méthodes de recherche documentaire (travail sur les outils et le classement des livres documentaires, utilisation des usuels, se repérer dans l'organisation topologique des rayons) ; une dernière séance en demi-groupe a pour but de leur faire effectuer une recherche dans le logiciel documentaire pour en découvrir les fonctionnalités.

Cet apprentissage, approfondi en classe de cinquième, est réinvesti régulièrement durant tout le cycle du collège, à l'occasion de travaux de recherche ou d'exposés donnés par les enseignants et guidés par le professeur documentaliste.

Ponctuellement, celui-ci anime des ateliers de repérage et de recherche de l'information dans l'outil Internet, comme dans les cédéroms encyclopédiques.

Participer à une activité avec le professeur documentaliste : présentation d'ouvrages autour d'un thème, travaux pratiques dans le cadre de la Semaine de la Presse à l'Ecole, atelier journal...

Bénéficier de l'aide individualisée en français, encadrée par un professeur de français et le professeur documentaliste, où un petit groupe d'élèves utilise un logiciel spécifique de remédiation, ainsi que des sites d'exercices en ligne permettant de travailler ses points faibles.

Consulter la documentation papier et électronique du Kiosque ONISEP sur l'orientation et les métiers.

RESSOURCES

Fonds documentaire et de fiction :

Le CDI met à disposition quelque 1000 romans et contes, 200 bandes dessinées, environ 800 livres documentaires et 370 manuels scolaires autres que ceux en usage ; une dizaine de titres de périodiques sont proposés aux élèves; une soixantaine de cédéroms et de disques compacts sont en consultation sur place.

La totalité du fonds est indexée dans la base de recherche documentaire.

Equipement informatique :

Les élèves disposent de cinq postes informatiques sur lesquels, (une fois inscrits auprès du professeur documentaliste pour un projet précis de recherche ou de travail), ils ont la possibilité de consulter des cédéroms encyclopédiques et documentaires, la base du CDI via le logiciel de recherche, ou encore d'explorer des sites pédagogiques sur Internet.

MODALITES D'ACCES

Le C.D.I. est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h30, et aux récréations (sauf celles des mardi et vendredi matins) pour les emprunts et les retours de livres uniquement.

A l'occasion d'une heure de permanence, les élèves peuvent monter ensemble accompagnés d'un surveillant.

Ils viennent librement, avant ou après leurs heures de cours, ainsi qu'à l'heure du déjeuner de 12h30 à 13h15, dans la limite des places disponibles et pour la période entière.